

Derniers développements concernant l'octroi des titres et informations du comité de l'ISFM

Berne, le 12 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer des derniers développements concernant l'octroi des titres par l'ISFM. Comme mentionné dans notre courrier du 25 octobre, la cellule de crise commune à la FMH et à l'ISFM travaille actuellement d'arrache-pied à la mise en œuvre de mesures visant à accélérer la durée de traitement des demandes. Nous regrettions vivement la situation actuelle et comprenons la frustration des personnes concernées.

Recours à des médecins pour le traitement des demandes de titres

Depuis fin novembre, nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien de plusieurs membres du comité de l'ISFM et de plusieurs médecins à la retraite qui nous aident à traiter les dossiers. Nous faisons également appel à d'autres médecins pour un soutien ponctuel ; le rôle de la Commission des titres reste inchangé. En parallèle, nous avons également pu renforcer l'équipe interne par de nouveaux recrutements.

Afin d'accélérer encore le traitement des dossiers, nous recherchons à partir de janvier 2026 des médecins supplémentaires avec une capacité d'au moins 20 % pour nous aider temporairement. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec nous.

Mise en œuvre de la réduction des émoluments

Le comité de l'ISFM a décidé d'accorder, pour une durée déterminée, une réduction de 50 % sur les émoluments pour l'octroi des titres. Cette réduction concerne tous les médecins qui ont attendu plus de six mois à partir du dépôt de leur demande de titre, sans la durée d'attente liée à la livraison de documents manquants, et dont le titre a été délivré à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle s'applique jusqu'au 31 décembre 2026.

L'ISFM (secteur Finances de la FMH) contactera activement les personnes concernées. Si la totalité de l'émolument a déjà été payée, l'ISFM contactera les personnes concernées par courriel et leur demandera les informations nécessaires au remboursement.

Vous avez la possibilité de publier sur votre site internet un lien vers la nouvelle rubrique du site internet de l'ISFM qui est régulièrement mise à jour afin de fournir aux candidates et candidats toutes les informations importantes pour l'obtention de leur titre.

Priorité aux titres de formation postgraduée : répercussions sur les autres activités de l'ISFM

L'octroi des titres est la priorité absolue de l'ISFM. Les autres tâches se poursuivent dans la mesure où elles sont importantes au sens de la loi sur les professions médicales et pour les médecins en formation postgraduée (p. ex. reconnaissance des établissements de formation postgraduée, visites et enquêtes de satisfaction, accréditation).

La décision prise en juin 2025 par le comité de l'ISFM de suspendre les demandes de création de nouvelles qualifications de droit privé (formations approfondies et attestations de formation complémentaire) sera réévaluée fin mars 2026. Nous maintenons notre objectif à long terme concernant la formation postgraduée basée sur les compétences. Les cours Teach the Teachers se

poursuivent, car ils sont organisés par des partenaires externes et sont importants pour la formation continue des personnes chargées de la supervision clinique.

Groupements de formation postgraduée

La pratique actuelle en matière de groupements de formation postgraduée entraîne des inégalités de traitement entre les médecins en formation postgraduée et entre les établissements formateurs ; de plus, elle complique l'octroi des titres. Cette question fait donc actuellement l'objet d'une analyse approfondie en vue d'apporter des modifications ciblées.

Une première adaptation de la Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 : les cabinets, et plus exactement les médecins installés, ne pourront plus adhérer à un groupement de formation postgraduée.

En cas de demandes dans de nouveaux groupements, le secrétariat recommandera aux médecins concernés d'examiner la possibilité de créer un réseau de formation postgraduée entre plusieurs établissements reconnus séparément, ou de mettre en place une collaboration par le biais de rotations entre plusieurs établissements et de la documenter explicitement dans le concept de formation postgraduée.

En restant à votre entière disposition pour toute question, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.



Dre Nathalie Koch
Présidente a.i.



Jörg Gröbli, EMBA, économiste d'entreprise
HES Directeur